

Du cadre IAS 1 à IFRS 18 : effets sur la lisibilité, la comparabilité et l'interprétation de la performance financière une étude théorique proactive

From IAS 1 to IFRS 18: Effects on the readability, comparability, and interpretation of financial performance
A Proactive Theoretical Study.

Auteur 1: EL INANI Abdelghani,

Auteur 2: DOUARI Aziz,

EL INANI Abdelghani, (Doctorant en sciences de gestion)

Université Hassan Premier Settat, Maroc

Faculté d'économie et gestion de Settat

Laboratoire de Recherche en Economie, Gestion Management des affaires (LAREGMA)

DOUARI Aziz, (Professeur de l'enseignement Supérieur)

Université Hassan Premier Settat, Maroc

Faculté d'économie et gestion de Settat

Laboratoire de Recherche en Economie, Gestion Management des affaires (LAREGMA).

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : EL INANI .A & DOUARI .A (2025). « Du cadre IAS 1 à IFRS 18 : effets sur la lisibilité, la comparabilité et l'interprétation de la performance financière une étude théorique proactive », African Scientific Journal « Volume 03, Num 32 » pp: 0954 – 0979.



DOI : 10.5281/zenodo.17453890

Copyright © 2025 – ASJ



Résumé

L'introduction d'IFRS 18, homologuée le 5 mai 2025 et applicable dès janvier 2027, vise à dépasser les limites d'IAS 1 en standardisant les sous-totaux tels que le résultat opérationnel et en renforçant les disclosures. Elle apporte trois évolutions majeures appelées à transformer la communication financière : la réorganisation du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, la définition et la divulgation des mesures de performance déterminées par la direction, ainsi que l'instauration de nouvelles règles de regroupement et de ventilation de l'information.

Cette recherche s'inscrit dans une approche théorique et anticipative, relevant d'un positionnement épistémologique interprétatif, visant à comprendre et à modéliser les effets potentiels de la norme IFRS 18 avant sa mise en application effective. Le raisonnement est de nature déductive, mobilisant les fondements du cadre conceptuel de l'IASB, ainsi que les théories de l'agence et de la signalisation pour analyser comment les incidences de la standardisation ou les sous-totaux standardisés et les disclosures renforcées peuvent améliorer la qualité perçue de l'information financière.

L'étude repose sur un échantillon documentaire constitué de projets de normes, de publications de l'IASB, et d'analyses académiques et professionnelles relatives à IAS 1, IFRS 18 et aux scandales comptables passés notamment Enron.

Les résultats mettent en évidence que l'IFRS 18 pourrait améliorer la comparabilité, la transparence et la lisibilité des états financiers, tout en posant de nouveaux défis d'adaptation pour les entreprises. Elle apparaît comme un compromis entre standardisation et flexibilité, susceptible de renforcer la confiance des parties prenantes dans la communication de la performance. Ainsi l'analyse met en lumière la capacité d'IFRS 18 à transformer la communication de la performance et propose des pistes pour faciliter sa mise en œuvre réussie, offrant ainsi des insights pertinents pour accompagner une transition normative efficace et proactive.

Mots clés : IFRS 18, Comparabilité, Transparence et la performance financière

Abstract

The introduction of IFRS 18, endorsed on May 5, 2025, and applicable from January 2027, aims to overcome the limitations of IAS 1 by standardizing subtotals such as operating profit and strengthening disclosures. It brings three major developments expected to transform financial communication: the reorganization of the income statement and the statement of cash flows, the definition and disclosure of management-defined performance measures, and the establishment of new rules for the aggregation and disaggregation of information.

This research adopts a theoretical and anticipatory approach, grounded in an interpretivist epistemological stance, seeking to understand and model the potential effects of IFRS 18 before its effective implementation. The reasoning follows a deductive logic, drawing on the IASB's conceptual framework, as well as agency theory and signaling theory, to analyze how standardization through standardized subtotals and enhanced disclosures may improve the perceived quality of financial information.

The study relies on a documentary sample composed of exposure drafts, IASB publications, and academic and professional analyses related to IAS 1, IFRS 18, and past accounting scandals, notably Enron.

The findings highlight that IFRS 18 could enhance the comparability, transparency, and clarity of financial statements, while posing new adaptation challenges for companies. It emerges as a compromise between standardization and flexibility, likely to strengthen stakeholders' confidence in performance reporting. The analysis thus underscores IFRS 18's capacity to transform performance communication and offers practical insights to support its successful and proactive implementation, contributing to an effective normative transition.

Keywords: IFRS 18, Comparability, Transparency, Financial Performance

Introduction

La présentation des états financiers constitue un élément central des normes IAS/IFRS, avec pour objectif de refléter fidèlement la performance économique des entreprises. La norme IAS1 a longtemps servi de référence, mais ses limites en termes de comparabilité et de lisibilité ont conduit à l'adoption d'IFRS 18, publiée en avril 2024 et applicable à partir de 2027. Cette nouvelle norme introduit des sous-totaux obligatoires et une meilleure structuration du compte de résultat, dans une logique de transparence accrue. L'Union européenne a confirmé son homologation à travers un avis favorable de l'EFRAG en mai 2025. Ces évolutions visent à rendre l'information plus standardisée, comparable et utile pour les investisseurs.

La transition vers IFRS 18 s'inscrit dans un contexte de globalisation des marchés et de recherche d'une information financière fiable. Les scandales tels qu'Enron ont montré les faiblesses des normes prescriptives comme les US GAAP, malgré leur rigueur apparente (Mistral, Christian de Boissieu, & Jean-Hervé Lorenzi, 2003). En réponse, IFRS 18 s'appuie sur une approche par principe, renforçant le contrôle et la clarté des états financiers. L'objectif est de restaurer la confiance en réduisant les zones d'interprétation excessive et en limitant l'usage des indicateurs non normés. Cette réforme s'adresse à des parties prenantes exigeantes, dans un environnement économique marqué par l'instabilité et la complexité.

Les notions de lisibilité et de comparabilité sont au cœur des préoccupations normatives actuelles. Sous IAS 1, la flexibilité excessive dans la structuration des états a entraîné des pratiques hétérogènes, nuisant aux comparaisons entre entreprises. L'absence de définitions normalisées pour des indicateurs clés, comme le résultat opérationnel, a multiplié les pratiques divergentes. IFRS 18 cherche à corriger ces failles en imposant des sous-totaux standardisés et en encadrant l'usage des indicateurs de performance définis par la direction. Elle impose aussi des disclosures plus détaillées, notamment sur les charges et les flux.

Cette étude vise à anticiper les effets d'IFRS 18 sur la qualité perçue de l'information financière, en se concentrant sur la lisibilité, la comparabilité et l'interprétation des états financiers. Elle analyse de manière proactive comment les nouvelles obligations, telles que les sous-totaux standardisés et les disclosures renforcées, pourraient influencer l'évaluation de la performance financière par les investisseurs et les analystes. S'inscrivant dans le cadre théorique de l'agence (Jensen & William Meckling, 1976) et de la signalisation (Stephen A. Ross, printemps 1977), l'étude examine aussi comment ces nouvelles structures peuvent améliorer la transparence et réduire les asymétries d'information, en identifiant opportunités, risques et impacts potentiels avant l'entrée en vigueur effective d'IFRS 18.

1. IAS 1 : Fondement de la présentation des états financiers et transition vers IFRS

18

1.1. Objectif et champ d'application de la norme IAS 1

La norme IAS 1 constitue l'un des piliers essentiels du référentiel IAS/IFRS, en fixant les principes fondamentaux relatifs à la structure et à la présentation des états financiers. Elle vise à assurer transparence, fidélité et comparabilité des informations, afin de répondre aux besoins des investisseurs, analystes et régulateurs dans leurs prises de décision économiques. En définissant l'objet et le champ d'application des états financiers à usage général, IAS 1 établit les bases de la communication comptable moderne. Toutefois, la flexibilité accordée à sa mise en œuvre a suscité des critiques portant sur l'hétérogénéité et la complexité des rapports. C'est dans ce cadre qu'ont été introduits des amendements successifs pour renforcer la clarté et la cohérence de l'information financière.

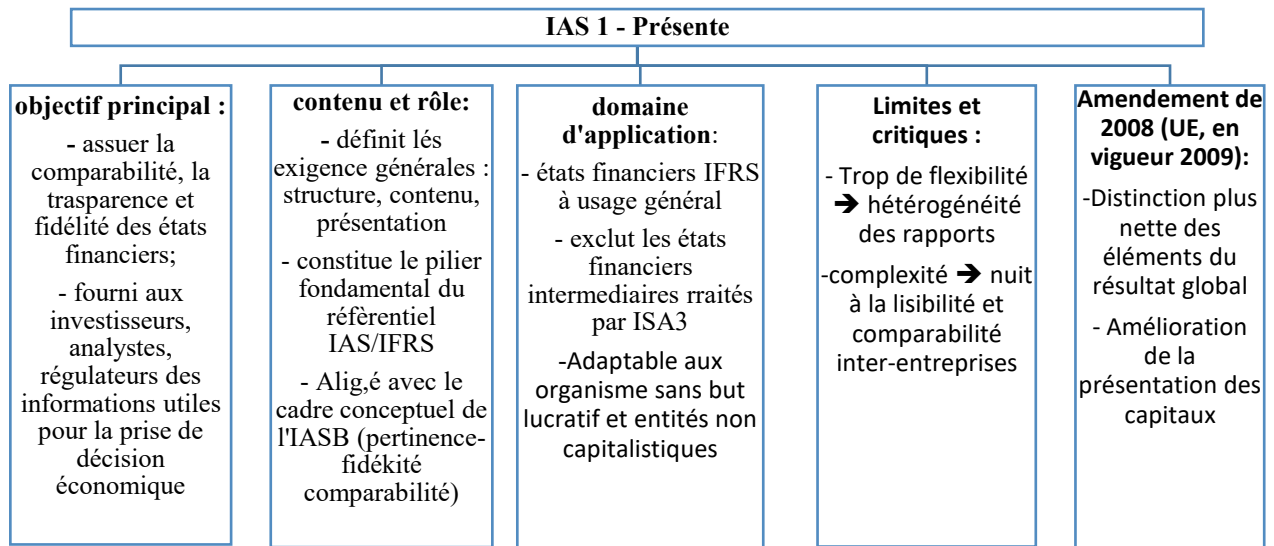
1.1.1 Object de la norme IAS 1

La norme IAS 1 – Présentation des états financiers, élaborée par l'International Accounting Standards Board (IASB), en français (BINC) et interprétée par Standing Interpretations committee (SIC). Elle constitue la pierre angulaire ou le pilier fondamental du référentiel IAS/IFRS en définissant les exigences générales pour la structure, le contenu et la présentation des états financiers, dans le but d'assurer leur comparabilité, leur transparence et leur conformité aux principes du cadre conceptuel de l'IASB (pertinence, fidélité, comparabilité). Son objectif principal de cette norme est de fournir aux utilisateurs, tels que les investisseurs, analystes et régulateurs, des informations sur la situation financière, la performance et les variations clés de la situation financière d'une entreprise, qui soit utiles pour la prise de décision économique (BAGHAR, 2019).

La norme IAS 1 s'applique pour préparer et présenter les états financiers IFRS à usage général. Elle ne s'applique pas aux états financiers intermédiaires qui sont traités par la norme IAS 34. La présentation prévue par la norme peut être adaptée par des entités telles que les organisations à but non lucratif et les entités dont le capital social n'est pas constitué de capitaux propres. Cependant, la flexibilité accordée par IAS 1 a conduit à des critiques récurrentes concernant la complexité et l'hétérogénéité des rapports financiers, qui nuisent à la lisibilité et à la comparabilité inter-entreprises. Pour répondre à ces limites, des amendements, intitulés « Présentation des états financiers : une présentation révisée » en 2008, ont été adoptés dans l'Union européenne le 1er janvier 2009 (COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 2009.), après approbation le 17 décembre 2008 et publication au Journal officiel le 18 décembre 2008. Ces modifications ont renforcé la clarté des états financiers en introduisant une distinction plus nette

des éléments du résultat global, une meilleure présentation des capitaux propres et une nouvelle terminologie, comme le « résultat global ».

Schéma récapitulatifs 1 : Résumé de la norme IAS 1



Source : élaboré par l’auteur

1.1.2 Le jeu complet d’états financiers selon IAS 1

La norme IAS 1 – Présentation des états financiers établit qu’un jeu complet d’états financiers comprend plusieurs composantes destinées à fournir une vue d’ensemble de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d’une entité (Youssef & ALAOUI MHAMED Salaheddine, 2014). Selon IAS 1, ce jeu inclut : l’état de situation financière (bilan) à la date de clôture, l’état du résultat global (qui peut être présenté en un ou deux états distincts, incluant le compte de résultat), l’état de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie, et les notes annexes, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables et des informations explicatives. Ces documents doivent être présentés pour l’exercice en cours et inclure des informations comparatives pour l’exercice précédent, conformément au principe de permanence des méthodes et à la méthode de la comptabilité d’engagement, qui enregistre les transactions lorsqu’elles surviennent, indépendamment des flux de trésorerie (SOUAIDI, 2014).

1.2. Considération générale de la présentation des états financiers

1.2.1. Les états financiers et son objectif

Les états financiers, tels que définis par la norme **IAS 1 – Présentation des états financiers**, constituent une représentation structurée de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'une entité, englobant l'état de situation financière (bilan), l'état du résultat global (compte de produits et charges), l'état de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes, dans le but de fournir des informations claires et utiles aux utilisateurs – investisseurs, analystes, régulateurs – pour leurs décisions économiques (BRUN, 2006). Ces documents reflètent les actifs, passifs, capitaux propres, produits, charges, profits, pertes, apports et distributions des propriétaires, ainsi que les flux de trésorerie, complétés par des notes explicatives qui facilitent la prévision des flux futurs et leur fiabilité. Cependant, la flexibilité accordée par IAS 1 dans la structuration et la présentation de ces états, notamment dans le choix des formats et des sous-totaux, a conduit à des rapports hétérogènes, nuisant à la **lisibilité** (clarté des informations) et à la **comparabilité** (uniformité entre entreprises et périodes), des qualités fondamentales du cadre conceptuel de l'IASB. Cette variabilité, illustrée par les abus comptables sous les normes US GAAP lors du scandale Enron en 2001, où des entités ad hoc ont masqué des pertes, a révélé les limites des cadres normatifs permissifs. Ces faiblesses ont motivé l'élaboration d'**IFRS 18**, homologuée par l'EFRAG le 5 mai 2025 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2027, qui introduit des sous-totaux standardisés, comme le résultat opérationnel, et des disclosures plus structurées pour améliorer la transparence et l'interprétation de la performance financière. Notre étude empirique évalue ainsi l'impact de cette transition sur la qualité perçue des états financiers et leur utilité pour analyser la gestion des ressources confiées à la direction.

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière (bilan), la performance (compte de résultat) et les variations de la situation financière (tableau de flux de trésorerie) qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques.

Le cadre conceptuel des normes comptables internationales établit les fondements de la présentation de l'information financière. Il définit les éléments constitutifs du bilan, à savoir les actifs, les passifs et les capitaux propres, ainsi que ceux du compte de résultat, notamment les produits et les charges. Plus largement, il impose que l'information comptable soit transparente, fidèle à la réalité économique et pertinente afin de soutenir efficacement la prise de décision des utilisateurs des états financiers, qu'il s'agisse d'investisseurs, de régulateurs ou de parties prenantes internes (Ducasse, Anne Jallet-Auguste, & Stéphane Ouvrar, 2005).

1.2.2. Principales règles régissant la présentation des états financiers

La norme IAS 1 impose plusieurs principes fondamentaux pour garantir la qualité des états financiers :

Tableau1 : Les Piliers de la fiabilité des états financiers en IFRS

Principes	Signification
Image fidèle	Les états financiers doivent refléter une représentation fidèle de la situation financière et de la performance de l'entreprise, conformément au cadre conceptuel de l'IASB.
La conformité au référentiel IAS/IFRS	Les entreprises doivent déclarer explicitement leur adhésion aux normes IFRS, avec des écarts justifiés uniquement dans des cas exceptionnels.
Les méthodes comptables	<ul style="list-style-type: none"> Les choix de méthodes doivent être cohérents avec les normes IFRS et clairement expliqués dans les notes.
La continuité d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Les états financiers sont préparés en supposant que l'entreprise poursuivra ses activités dans un avenir prévisible.
La comptabilité d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> Les transactions sont enregistrées lorsqu'elles surviennent, indépendamment des flux de trésorerie.
La permanence des méthodes	Les mêmes méthodes comptables doivent être appliquées d'une période à l'autre pour assurer la comparabilité.
L'importance relative et les regroupements	<ul style="list-style-type: none"> Les informations significatives doivent être présentées séparément, tandis que les éléments non significatifs peuvent être regroupés.
Le principe de non-compensation	<ul style="list-style-type: none"> Les actifs et passifs, ou revenus et charges, ne doivent pas être compensés sauf si autorisé par une norme IFRS.
Les informations comparatives	<ul style="list-style-type: none"> Les états financiers doivent inclure des données comparatives pour au moins une période précédente.

Sources : l'auteur

Ces règles, bien qu'essentielles, ont été critiquées pour leur caractère permissif, permettant aux entreprises d'adopter des présentations variées qui compliquent la comparaison des performances financières. Par exemple, l'absence de définitions strictes pour des indicateurs comme le résultat opérationnel a conduit à l'utilisation de mesures non-GAAP, réduisant la transparence. IFRS 18 répond à ces faiblesses en imposant des formats plus rigides et des

disclosures détaillées, un aspect que notre étude empirique analysera pour évaluer les progrès en termes de lisibilité et de comparabilité.

1.3. Structure et contenu des états financiers selon la norme actuelle IAS 1

La norme impose un jeu complet d'états financiers comprenant : bilan, compte de résultat et autres éléments du résultat global, tableau des flux de trésorerie, tableau des variations des capitaux propres et notes annexes. Elle introduit également la distinction entre actifs/passifs courants et non courants.

1.3.1. Principes de structuration temporelle de l'information financière selon IAS 1

Les états financiers doivent être clairement identifiés et doivent se distinguer des autres informations figurant dans le même document publié.

➤ Périodicité de l'information financière

Selon la norme IAS 1, un jeu complet d'états financiers est composé des éléments suivants : État de la situation financière à la fin de l'exercice (bilan), État du résultat global (compte de résultat et autres éléments du résultat global), État des variations des capitaux propres, Tableau de flux de trésorerie, Notes annexes, et Éventuellement un état de la situation financière au début de la première période de comparaison.

Ces éléments doivent être présentés au moins une fois par an, constituant ainsi la publication annuelle obligatoire, tandis que pour les publications trimestrielles et semestrielles, les entités doivent se conformer à la norme IAS 34. Les autres documents communiqués aux actionnaires ne relèvent pas des normes comptables internationales IAS/IFRS. Toutefois, lorsqu'une entité modifie sa date de clôture et présente des états financiers pour une période plus longue ou plus courte qu'une année, elle doit préciser la raison de ce choix ainsi que le fait que les montants comparatifs du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres, des flux de trésorerie et des notes ne sont pas totalement comparables.

➤ Distinction éléments courants/non courants

Conformément à la norme IAS 1, les entreprises doivent distinguer, dans leur état de la situation financière, les actifs et passifs courants des non courants, sauf si une présentation fondée sur la liquidité s'avère plus pertinente. Dans ce cas, les postes sont classés selon leur degré de liquidité afin de refléter plus fidèlement la capacité de l'entité à honorer ses engagements. Quelle que soit l'approche adoptée, les entreprises doivent indiquer, pour chaque poste, les montants attendus dans un délai inférieur ou égal à douze mois, ainsi que ceux exigibles au-delà. Cette classification améliore la transparence financière et facilite l'analyse de la structure bilancielle, la gestion du fonds de roulement et l'évaluation de la solvabilité à court et moyen termes.

1.3.2. La forme des états financiers

La transparence est un principe central des normes comptables internationales, visant une information claire, pertinente, significative et utile pour les investisseurs et autres. Le format des états financiers est normalisé mais reste flexible selon la nature des éléments. La norme IAS 1 définit leur structure de base, tandis que d'autres normes (IAS 7, IAS 33, IAS 14, IAS 24...) en précisent certains aspects (Ducasse, Anne Jallet-Auguste, & Stéphane Ouvrar, 2005). Cette approche privilégie la qualité de l'information économique sur la logique fiscale. Elle oriente la présentation vers la prise de décision plutôt que vers le calcul de l'impôt.

D'après cette norme, les états financiers sont composés de cinq documents fondamentaux et obligatoires : le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe. Ainsi éventuellement un état de la situation financière au début de la première période de comparaison (obert, 2006).

➤ L'état de situation financière (bilan)

L'état de la situation financière est l'appellation du bilan., présente à une date donnée les actifs, passifs et capitaux propres d'une entreprise, regroupant les ressources contrôlées (attendant des avantages économiques futurs), les obligations actuelles (dont l'extinction entraîne une sortie de ressources économiques) et la richesse comptable des actionnaires. Selon IAS 1, une distinction entre éléments courants (durée de vie < 1 an, liquidités ou cycle d'exploitation) et non courants est requise, sauf si une présentation par liquidité (ordre décroissant) est plus pertinente, complétée par des notes annexes pour plus de clarté sous normes internationales. Cependant, la flexibilité dans la classification des postes a parfois conduit à des incohérences, rendant les bilans difficiles à comparer entre entreprises. IFRS 18 vise à harmoniser ces pratiques pour renforcer la comparabilité.

Les éléments directement liés à l'évaluation de la situation financière sont les actifs, les passifs et les capitaux propres.

Tableau 2 : Classification des éléments du Bilan comptable selon les normes IFRS

Eléments	Définition	Composantes d'éléments
	Un actif est une ressource maîtrisée par l'entreprise en raison d'événements passés, offrant la perspective d'avantages économiques futurs. Cet avantage se manifeste par la capacité de	<p>a) <u>Les actifs non courants</u></p> <p>Tous les autres actifs sont des actifs non courants : comme les immobilisations incorporelles et corporelles, participations dans des entreprises associées et les autres actifs financiers.</p>

<p>Actif</p>	<p>l'actif à générer, directement ou indirectement, des flux de trésorerie ou leurs équivalents au profit de l'entreprise.</p> <p>La norme IFRS 1 fait distinction entre deux types d'actif :</p>	<p>b) <u>Les actifs courants :</u></p> <p>Un actif est qualifié de courant si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entité envisage de réaliser l'actif, le vendre et le consommer dans le cadre du cycle d'exploitation ; - Il est détenu à des fins de transaction ou pour une courte durée ; - C'est la trésorerie ou un équivalent de trésorerie.
<p>Passif</p>	<p>Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.</p> <p>La norme IFRS 1 fait distinction entre deux types du passif :</p>	<p>a) <u>Les capitaux propres totales :</u></p> <p>Ils regroupent les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère et les intérêts minoritaires.</p> <hr/> <p>b) <u>Les passifs non courants :</u></p> <p>Tous les autres passifs sont des passifs non courants. Il regroupe les éléments suivants : emprunt à long terme, impôts différés et les provisions à long terme</p> <hr/> <p>c) <u>Les passifs courants :</u></p> <p>Un passif est qualifié de courant si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est soldé dans le cadre de l'exploitation ; - Il est payé dans les douze mois après la date de clôture de l'exercice.

Sources : l'auteur

L'état de situation financière (bilan) Le bilan ne permet pas d'expliquer comment le résultat a été formé donc on a besoin un autre tableau qui permet à l'entreprise de connaître comment le résultat a été formé. Ce tableau permet de donner les opérations effectuées par l'entreprise tout au long d'un exercice, soit les opérations qui vont entrainent un appauvrissement (sont les charges) soit qui vont un enrichissement (sont les produits).

➤ **L'état du résultat global net et des autres éléments du résultat global (CPC)**

L'état du résultat global évalue la performance et peut être présenté en un tableau unique ou en deux sections : le compte de résultat (produits et charges) et les autres éléments du résultat global. La section « résultat net », incluant produits ordinaires, charges financières, quote-part

des associées et impôt, précède les « autres éléments » classés par nature (réévaluations, changes). Ces derniers sont répartis selon leur reclassement futur, avec des détails sur les intérêts minoritaires, les capitaux propres et les résultats par action. Tous les produits et charges d'une période sont inclus, sauf exception normative. Cette structure vise à offrir une vue claire de la performance financière (Couleau-Dupont, La présentation des charges dans les états financiers : une analyse comparative selon IAS 1, 2020).

La présentation du compte de résultat se fait par nature (amortissements, achats) ou fonction (coût des ventes, frais administratifs), la méthode la plus pertinente étant privilégiée. En cas de choix fonctionnel, des annexes détaillent la nature des charges (personnel, amortissements). Des postes supplémentaires sont ajoutés pour clarifier la performance, et les éléments significatifs sont analysés séparément. Les concepts de capital influencent la comptabilisation des produits et charges, interdits dans les notes sans passer par les états financiers. Cette approche garantit une information fiable et adaptée (IFRS, 2021).

Le résultat est fréquemment utilisé comme mesure de la performance ou comme base pour d'autres mesures telles que le rendement des placements ou le résultat par action. Les éléments directement liés à l'évaluation du résultat sont les produits et les charges.

Tableau 3 : Classification des éléments du CPC comptable selon les normes IFRS

Eléments	Définition
Produits	Les produits représentent des accroissements d'avantages économiques (entrées d'actifs ou diminutions de passifs) augmentant les capitaux propres, hors apports des participants, incluant activités ordinaires (ventes, honoraires, intérêts, etc.) et profits (exemple : cession d'actifs à long terme).
Charges	Les charges désignent les diminutions d'avantages économiques durant l'exercice, découlant de sorties ou réductions d'actifs, ou de l'apparition de passifs, entraînant une baisse des capitaux propres, hors distributions aux participants. Elles englobent les charges des activités ordinaires (coût des ventes, salaires, amortissements) et les pertes, qu'elles soient liées à des événements exceptionnels (catastrophes naturelles comme incendies ou inondations) ou à des sorties d'actifs non courants, incluant également les pertes latentes. Cette définition reflète l'impact global sur la situation financière de l'entreprise.

Sources : l'auteur

➤ **L'état de variation des capitaux propres**

Cet état détaille les mouvements dans les capitaux propres, tels que les bénéfices non distribués ou les émissions d'actions. Bien qu'essentiel pour comprendre l'évolution du patrimoine de l'entreprise, sa présentation sous IAS 1 manque parfois de clarté en raison de formats variés. IFRS 18 cherche à standardiser ces disclosures, un aspect que nous analyserons pour évaluer son impact sur la qualité perçue des informations financières.

L'état de variation des capitaux propres inclut les changements de capitaux propres et les changements autres que ceux qui résultent de transactions avec les détenteurs de parts ou d'actions agissant en tant que tels.

➤ **Le tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie, préparé selon IAS 7 mais référencé dans IAS 1, distingue les flux d'exploitation, d'investissement et de financement. La variabilité dans les classifications des flux a parfois réduit la comparabilité. IFRS 18 renforce les exigences de présentation pour ce tableau, ce qui sera examiné dans notre étude pour mesurer les améliorations en termes de transparence.

Le tableau de flux de trésorerie indique les principales variations de trésorerie d'une entité pendant une période comptable. Il constitue une source précieuse pour analyser la santé financière d'une entité en complément du bilan et du compte de résultat.

➤ **Les méthodes comptables et notes annexes**

Les notes annexes, un élément clé d'IAS 1, fournissent des explications détaillées sur les méthodes comptables, les hypothèses et les jugements utilisés. Cependant, leur volume et leur complexité peuvent nuire à la lisibilité. IFRS 18 impose des disclosures plus structurées, un changement que notre étude évaluera pour déterminer son effet sur la compréhension des utilisateurs.

Les notes annexes en normes IFRS sont plus consistantes et plus détaillées que celles prévues par la réglementation marocaine (ETIC) ou française (l'annexe). En effet, l'élaboration des annexes nécessite un système d'information efficace et fiable pour s'assurer que l'entité a présenté toutes les informations requises par les normes IFRS.

Selon la norme IAS 1, les annexes ont trois objectifs principaux :

- Présenter des informations sur la base de l'établissement des états financiers et sur les méthodes comptables spécifiques adoptées par l'entité,
- Fournir les informations requises par les normes IFRS et qui ne sont pas présentées dans les états financiers,

- Fournir toutes les informations complémentaires et pertinentes nécessaires à la compréhension des comptes IFRS.

Les notes annexes peuvent être présentées selon le schéma ci-après :

- Déclaration de conformité aux normes IFRS,
- Résumé des principales méthodes comptables adoptées par l'entité,
- Informations complémentaires aux états financiers dans l'ordre de présentation de ces états,
- Autres informations, telles que les passifs éventuels engagements non comptabilisés ainsi que des informations non financières.

Les notes annexes peuvent être organisées selon les principales catégories suivantes :

- Informations sur les méthodes comptables,
- Sources d'incertitude relatives aux estimations,
- Capital,
- Autres informations à fournir

1.3.3. Information minimum à présenter soit dans les notes soit aux autres états financiers

1) L'état de situation financière (bilan)	
Au minimum, l'état de situation financière doit comporter des postes présentant les montants suivants :	
<p><u>Actifs non courants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immeubles de placement - Goodwill - Actifs financiers - Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence - Actifs non courants biologiques (agriculture) - Impôts différés actifs - Etc. 	<p><u>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capital émis - Autres réserves - Bénéfices non distribués - Montant comptabilisés directement en CP <p><u>Intérêts minoritaires</u></p> <p><u>Total des capitaux propres</u></p> <p><u>Passifs non courants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Emprunt à long terme - Impôts différés passif - Provisions à long terme

Total	Total
<u>Actifs courants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Stocks - Actifs courants biologiques (agriculture) - Créances Clients - Autres actifs débiteurs - Trésorerie et équivalents de trésorerie 	<u>Passifs courants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs et autres créanciers - Emprunt à court terme - Partie courante des emprunts à long terme - Impôts exigibles - Provisions à court terme
Total	Total
- Actifs classés en actifs non courants destinée à être cédés	Passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés
Total général	Total général

Sources : l'auteur

2) L'état du résultat net et des éléments du résultat global (CPC)		
Modèle d'état du résultat net (charges par nature)		
Activités maintenues	N	N+1
Produits des activités ordinaires		
Autres produits		
Variations des stocks des produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Marchandises et matières consommées		
Frais de personnel		
Amortissements et dépréciations		
Dépréciation des immobilisations corporelles		
Autres charges		
Charges financières		
Quote-part dans le résultat net des entités associées et entreprises liées		
Résultat avant impôt		
Charge d'impôt sur le résultat		
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		
Activités abandonnées		
Résultat de l'exercice des activités abandonnées (*)		

Résultat de l'exercice		
Attribuables à :		
- Actionnaires de la société mère		
- Intérêts minoritaires		
Résultat de base par action :		
- Activités maintenues		
- Activités abandonnées		
Résultat dilué par action :		
- Activités maintenues		

(*) L'analyse sera donnée dans les notes annexes.

Modèle d'état du résultat net (charges par fonction)

Activités maintenues	N	N-1
Produits des activités ordinaires		
Coût des ventes		
Marge brute		
Autres produits		
Coûts commerciaux		
Charges administratives		
Autres charges		
Charges financières		
Quote-part dans le résultat net des entités associées et coentreprises		
Résultat avant impôt		
Charge d'impôt sur le résultat		
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		
Activités abandonnées		
Résultat de l'exercice des activités abandonnées (*)		

Sources : l'auteur

Etat des variations des capitaux propres : L'état des variations des capitaux propres est un tableau de rapprochement entre les capitaux propres au début et à la fin d'une période comptable. Il est composé des éléments suivants :

- Le résultat global de la période avec une distinction entre la part de la société mère et celle des minoritaires,

- Pour chaque élément des capitaux propres, les effets rétrospectifs selon les dispositions de l'IAS 8,
- Les montants des transactions avec les actionnaires (augmentation de capital, distribution de dividendes, etc.),
- Pour chaque élément des capitaux propres, un rapprochement entre la valeur au début et à la fin de la période comptable avec indication des éléments de variation.
La variation des capitaux propres au cours d'une période comptable est composée des deux éléments suivants :
- Résultat global total,
- Transactions avec les actionnaires.

Sources : l'auteur

1.4. Qualité de l'information financière selon la norme IAS1

Bien que l'objectif d'IAS 1 soit de renforcer la lisibilité et la comparabilité des états financiers, la flexibilité qu'elle accorde dans la présentation et la structure des documents comptables a conduit à des divergences notables dans les pratiques des entreprises. Cette diversité a souvent limité la comparabilité inter-entreprises et intersectorielle, réduisant ainsi la pertinence de l'information financière pour les utilisateurs. Plusieurs auteurs soulignent que la qualité de l'information financière repose sur quatre caractéristiques qualitatives fondamentales définies par le cadre conceptuel de l'IASB : la pertinence, la représentation fidèle, la comparabilité et la compréhensibilité (IASB, 2018). Toutefois, lorsque les entités disposent d'une trop grande latitude dans la présentation de leurs états, ces objectifs peuvent être compromis.

Selon Barth et Schipper (2008), la comparabilité est une dimension essentielle de la qualité de l'information financière car elle permet aux investisseurs d'évaluer la performance relative des entreprises. Or, la souplesse permise par IAS 1 a contribué à l'émergence de présentations hétérogènes, parfois influencées par des considérations stratégiques ou de communication financière. De même, Nobes (2014) indique que cette hétérogénéité réduit la capacité des états financiers à remplir leur rôle décisionnel, créant des asymétries d'information entre préparateurs et utilisateurs.

Ces constats ont justifié l'adoption d'amendements successifs, notamment en 2008 dans l'Union européenne, visant à clarifier la distinction entre les éléments du résultat global et à uniformiser la présentation des capitaux propres. Toutefois, les limites observées sous IAS 1 ont ouvert la voie à l'élaboration d'IFRS 18, qui cherche à concilier standardisation et flexibilité, afin d'accroître la confiance et l'utilité de l'information financière.

2. IAS 1 à IFRS 18 : De la normalisation de la présentation à l'harmonisation de l'information financière

2.1. Limites de la norme IAS 1

Malgré les efforts mise en place par l'IASB pour améliorer la structure, le contenu et la présentation des états financiers à travers des informations produites qui sont utiles pour la prise de décision économique, les faiblesses persistantes d'IAS 1 ont motivé le Bureau International des Normes Comptables (BINC) de l'élaboration d'IFRS 18, homologuée par l'EFRAG le 5 mai 2025 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027 au niveau de l'IASB et n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne. Elle vise à standardiser davantage la présentation des états financiers et informations à fournir, notamment via des sous-totaux normalisés comme le résultat opérationnel, afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité (CNCC, 2024). Notre étude théorique proactive s'intéresse à cette transition normative afin d'anticiper ses effets potentiels sur la qualité perçue de l'information financière et sur l'interprétation de la performance, en mettant en lumière les opportunités et défis pour les entreprises, investisseurs et régulateurs.

Une étude publiée dans l'International Journal of Disclosure and Governance (Prather-Kinsey, Phan, & De Luca, 2022) souligne que l'adoption d'une approche globale d'application et de contrôle des IFRS est essentielle pour améliorer la comparabilité internationale des états financiers. Les auteurs montrent que, même si les normes IFRS sont théoriquement uniformes, leur efficacité dépend fortement de la cohérence de leur application et de l'existence de mécanismes de contrôle et de supervision au niveau mondial.

La norme IAS 1, bien qu'ayant établi un cadre robuste pour la présentation des états financiers, a été critiquée pour son manque d'uniformité, qui a entravé la lisibilité et la comparabilité, comme illustré par des comparaisons avec les US GAAP dans le scandale Enron, où des entités ad hoc ont exploité des failles réglementaires. IFRS 18, avec ses sous-totaux standardisés et ses exigences de disclosures, ambitionne de remédier à ces lacunes en alignant les pratiques sur les qualités fondamentales du cadre conceptuel IASB (pertinence, fidélité, comparabilité, clarté). Notre étude analysera si ces changements améliorent effectivement la qualité perçue des états financiers et leur impact sur l'interprétation de la performance financière, en s'appuyant sur une approche proactive sur l'adoption d'IFRS 18. Ce cadre théorique constitue une base essentielle pour comprendre l'évolution normative et ses implications pour les praticiens, régulateurs et investisseurs.

2.2. Présentation et informations à fournir dans les états financiers selon IFRS 18

La norme IFRS 18, qui remplacera partiellement IAS 1 à compter du 1er janvier 2027, constitue une évolution majeure dans la communication financière internationale. Son objectif principal est de renforcer la comparabilité, la cohérence et la transparence des états financiers à usage général, en particulier du compte de résultat et des autres éléments du résultat global. Sous IAS 1, la présentation demeurait relativement flexible : les entités pouvaient opter pour un document unique combinant le résultat net et les autres éléments du résultat global, ou pour deux états distincts. De plus, IAS 1 définissait une liste minimale de rubriques, interdisait les éléments extraordinaires et autorisait la présentation des charges par nature ou par fonction. IFRS 18 vient compléter et structurer cette approche en introduisant plusieurs changements significatifs visant à harmoniser les pratiques et à garantir une lecture plus claire et plus fidèle des performances des entreprises. En insistant sur la nécessité d'une présentation alignée à la gestion interne tout en respectant un cadre standardisé, cette nouvelle norme cherche à concilier rigueur comptable et pertinence décisionnelle pour les utilisateurs de l'information financière.

2.2.1. Produits et des charges selon IFRS 18 : Une classification normalisée

L'un des apports les plus structurants d'IFRS 18 réside dans la classification systématique des produits et charges selon cinq catégories distinctes : activités d'exploitation, d'investissement, de financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées. Cette approche, bien qu'inspirée du tableau des flux de trésorerie, se concentre sur la performance économique plutôt que sur les mouvements de trésorerie. Elle vise à distinguer clairement les différentes sources de revenus et de coûts afin d'améliorer la lisibilité du compte de résultat et de faciliter l'analyse comparative entre entreprises.

Cette normalisation entraîne un reclassement complet des postes du compte de résultat pour que chaque produit et chaque charge soit affecté à la catégorie appropriée. Ce reclassement renforce la comparabilité inter-entreprises et intersectorielle, tout en reflétant plus fidèlement la réalité économique des activités. Les entreprises devront ainsi adapter leurs systèmes comptables et leurs outils de reporting interne pour se conformer à ce schéma, garantissant une information plus cohérente et plus utile pour les investisseurs et analystes financiers.

2.2.2. Sous-totaux uniformisés et une présentation renforcée des charges d'exploitation

Dans un souci d'uniformisation et de transparence, IFRS 18 impose désormais la présentation de sous-totaux obligatoires dans le compte de résultat, notamment le résultat d'exploitation, le résultat avant financement et impôt, ainsi que le résultat net de l'exercice. Sous IAS 1, les entreprises disposaient d'une liberté importante pour déterminer leurs propres sous-totaux, ce

qui entraînait une hétérogénéité marquée entre entités. En fixant une progression stricte et standardisée du résultat, IFRS 18 garantit une lecture plus homogène et plus comparable des performances financières, tout en éliminant les agrégats arbitraires qui pouvaient semer la confusion, tels que le « résultat d'investissement » ou le « résultat financier ».

Parallèlement, la norme renforce la présentation des charges d'exploitation, en exigeant qu'elles soient classées par nature, par fonction ou selon une approche mixte, selon la méthode la plus fidèle au modèle économique de l'entité. Ce choix doit désormais être justifié et documenté dans les notes annexes, afin d'assurer la transparence du processus de présentation. Cette exigence vise à rapprocher la structure externe des états financiers du reporting interne, améliorant ainsi la compréhension des coûts et la pertinence analytique des informations publiées.

2.2.3. Adaptations spécifiques selon le type d'activité et un rôle accru des notes annexes

IFRS 18 introduit également une distinction importante entre les entités à activité principale spécifiée (comme les banques, fonds d'investissement ou sociétés immobilières) et celles sans activité principale spécifiée (par exemple les fabricants ou distributeurs). Cette différenciation permet d'adapter le classement de certains postes du compte de résultat en fonction de la nature économique de l'activité. Ainsi, les intérêts débiteurs sont considérés comme une charge de financement pour un industriel, mais comme une charge d'exploitation pour une banque. Ce traitement différencié permet une représentation plus fidèle de la réalité économique et une comparabilité sectorielle accrue.

Par ailleurs, IFRS 18 confère un rôle essentiel aux notes annexes, qui deviennent un vecteur central de transparence et de compréhension. Les entreprises doivent y présenter des informations détaillées sur les méthodes de calcul, les critères de classement et les indicateurs internes de performance (Management-Defined Performance Measures). Ces indicateurs doivent être clairement identifiés, justifiés et reliés aux sous-totaux IFRS correspondants. Enfin, la norme réaffirme les principes fondamentaux applicables au bilan et à l'état des variations des capitaux propres, consolidant ainsi la clarté, la cohérence et la responsabilité dans la communication financière.

En somme, IFRS 18 instaure une véritable harmonisation du langage comptable international, où la présentation des états financiers devient un outil au service de la transparence et de la confiance des marchés.

2.3. L'apport de la norme IFRS 18 à l'harmonisation et à la transparence de l'information financière

IFRS 18 constitue une avancée majeure dans l'évolution du référentiel international, en renforçant l'harmonisation des pratiques comptables et la transparence de la performance financière. En redéfinissant la présentation des états financiers et en normalisant les sous-totaux clés, la norme vise à assurer une meilleure comparabilité et lisibilité entre entreprises. Elle s'inscrit dans la logique de convergence impulsée par l'IASB, cherchant à instaurer un langage comptable universel, cohérent et fiable. Par ailleurs, IFRS 18 encadre désormais la communication des mesures de performance managériale (MPM), afin de garantir leur traçabilité et leur crédibilité. Ainsi, la norme contribue à une information financière plus uniforme, transparente et utile pour les investisseurs et les parties prenantes.

2.3.1. La convergence normative internationale et ses effets sur l'uniformité de la présentation financière

La transition de IAS 1 à IFRS 18 s'inscrit dans une logique de convergence des pratiques comptables à l'échelle internationale, visant à harmoniser les formats de présentation, à renforcer la comparabilité inter-entreprises et intersectorielle, et à faciliter l'analyse financière par les utilisateurs externes, notamment les investisseurs (Couleau-Dupont, Le processus d'appropriation du référentiel en IFRS , 2021).. Cette harmonisation permet de mieux interpréter la performance économique réelle des entités, en limitant la diversité des pratiques de présentation et en améliorant la transparence et la fiabilité de l'information financière, contribuant ainsi à une allocation plus efficiente des ressources sur les marchés.

Les résultats de l'étude menée par (Torra & Laouane , 2023) confirment cette dynamique dans le contexte marocain : en comparant les mesures de performance financière sous normes comptables marocaines et IFRS, les auteurs montrent que l'adoption des IFRS améliore la pertinence et la comparabilité des indicateurs financiers, tout en réduisant les divergences dans le calcul et la présentation des mesures de performance. Cette observation illustre concrètement comment IFRS 18, en normalisant les sous-totaux et en encadrant les Mesures de Performance Définies par la Direction (MPM), poursuit l'objectif de convergence normative, permettant aux investisseurs d'analyser plus facilement et plus rigoureusement la performance des entreprises, même dans des marchés émergents

La norme IFRS 18 introduit une série de prescriptions destinées à améliorer la présentation de la performance financière des entreprises, en réponse aux attentes des investisseurs en matière de comparabilité et de lisibilité. Jusqu'ici, aucune structure normalisée n'était imposée pour le compte de résultat, ce qui laissait une grande liberté aux entreprises dans le choix et le calcul

des sous-totaux, notamment le résultat d'exploitation (IFRS-fadation, 2024). Cette hétérogénéité nuisant à la comparabilité, IFRS 18 impose désormais une classification des produits et charges en trois catégories distinctes : exploitation, investissement et financement, accompagnée de sous-totaux obligatoires, tels que le résultat d'exploitation, assurant ainsi une base commune d'analyse entre entreprises.

En parallèle, IFRS 18 encadre l'utilisation des indicateurs de performance définis par la direction (Management Performance Measures – MPM), souvent communiqués en tant qu'indicateurs alternatifs de performance. Bien que jugés utiles par les investisseurs, ces indicateurs manquaient de transparence en matière de calcul et de contenu. Désormais, les entreprises devront expliquer clairement leur méthodologie et leur lien avec les postes du compte de résultat, assurant ainsi une meilleure traçabilité, une rigueur accrue et une possibilité d'audit de ces mesures.

2.3.2. Normalisation des indicateurs de performance managériale sous IFRS 18

La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences concernant la divulgation des mesures de performance définies par la direction, appelées en anglais Management-defined Performance Measures (MPM). Ces mesures correspondent à des sous-totaux ou totaux de produits et de charges qui traduisent la vision de la direction sur la performance financière globale de l'entreprise. Pour être considérée comme une MPM, une mesure doit remplir trois conditions : elle doit représenter un sous-total ou total de produits et de charges, refléter la vision managériale de la performance, et ne pas faire partie des sous-totaux obligatoires exigés par IFRS 18. Ces mesures doivent être présentées dans les notes annexes aux états financiers, afin d'assurer une meilleure transparence et compréhension des indicateurs utilisés par la direction. Les MPM doivent également être communiquées publiquement dans des supports officiels, tels que les communiqués de presse, les présentations aux investisseurs ou les commentaires de gestion. Les communications informelles, comme les publications sur les réseaux sociaux, ne sont pas concernées. Par ailleurs, l'IFRS 18 précise que toute mesure diffusée publiquement en dehors des états financiers est présumée refléter la vision de la direction, sauf preuve contraire. Ces mesures excluent les sous-totaux déjà exigés par IFRS, comme le résultat brut, le résultat opérationnel, le résultat avant impôt ou le résultat des activités poursuivies. Parmi les exemples de MPM figurent le résultat ajusté, le résultat opérationnel ajusté ou le EBITDA ajusté, à condition qu'ils soient effectivement communiqués publiquement par la direction.

L'importance de ces mesures peut être éclairée par la théorie du signal développée par (Stephen.A.Ross, printemps 1977), qui postule que les dirigeants utilisent volontairement l'information financière pour transmettre des signaux crédibles aux investisseurs concernant la

performance réelle de l'entreprise. Dans ce cadre, la divulgation des MPM constitue un signal volontaire visant à réduire l'asymétrie d'information entre la direction et les parties prenantes, tout en renforçant la fiabilité et la transparence des communications financières. Ainsi, en encadrant la diffusion et la méthodologie des MPM, l'IFRS 18 permet aux investisseurs d'interpréter ces signaux avec rigueur et comparabilité, tout en limitant les risques de biais ou de communication trompeuse.

Dans la continuité de cette analyse, il apparaît pertinent de relier la normalisation des indicateurs de performance managériale à la littérature sur la performance financière et la création de valeur, afin de mieux comprendre les implications économiques et stratégiques d'IFRS 18 pour les entreprises.

Dans cette perspective, les travaux de (EL INANI & DOUARI , 2025) soulignent que la performance financière constitue un levier essentiel de création de valeur durable, fondé sur la rentabilité, la liquidité et la structure d'endettement. L'intégration des Management-defined Performance Measures (MPM) sous IFRS 18 s'inscrit dans cette logique en offrant une lecture plus fine de la performance économique et managériale. En encadrant la présentation et la comparabilité de ces indicateurs, la norme favorise une meilleure évaluation de la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, la normalisation des MPM ne se limite pas à un impératif de transparence : elle participe également à renforcer la gouvernance financière et la confiance des investisseurs, consolidant le lien entre information financière normalisée et performance globale de l'entreprise.

Lorsqu'une entreprise utilise des MPM, elle doit inclure dans les notes annexes une présentation complète et normalisée. Cette présentation comprend une déclaration d'intention, une description claire de chaque mesure, la méthode de calcul utilisée, ainsi qu'un tableau de rapprochement entre la MPM et le sous-total IFRS le plus comparable. Ce tableau doit détailler les ajustements opérés, les effets fiscaux et ceux des intérêts minoritaires, tout en fournissant des informations comparatives pour la période précédente. Ces informations font partie intégrante des états financiers et doivent donc être vérifiées par les auditeurs. L'application de ces exigences renforce la fiabilité, la cohérence et la comparabilité des informations financières communiquées aux investisseurs.

Enfin, la norme IFRS 18 renforce l'utilité des états financiers en améliorant l'organisation et la présentation des informations. Elle fournit des lignes directrices sur le niveau de détail attendu et sur la répartition de l'information entre les états financiers primaires et les notes annexes. IFRS 18 exige en particulier une présentation plus explicite des charges d'exploitation, permettant aux utilisateurs d'identifier plus facilement les données pertinentes à leurs analyses.

Ces évolutions visent à garantir une information à la fois plus accessible, plus pertinente et alignée sur les besoins décisionnels des parties prenante

L'importance de ce sujet est important pour plusieurs acteurs. Pour les praticiens, l'adoption d'IFRS 18 implique une révision des processus de reporting, avec des coûts initiaux mais aussi des opportunités pour améliorer la qualité des informations communiquées. Les régulateurs, soutenus par l'homologation confirmée par l'EFRAG le 5 mai 2025, bénéficieront d'un cadre harmonisé favorisant la supervision et la transparence des marchés financiers. Pour les investisseurs, une meilleure lisibilité et comparabilité des états financiers, comme promis par IFRS 18, facilitera des décisions d'investissement plus éclairées, réduisant les risques liés aux asymétries d'information. En outre, les leçons tirées des failles des US GAAP, illustrées par Enron, soulignent l'importance d'un cadre normatif robuste, comme celui des IFRS, pour protéger les parties prenantes. Cette étude vise ainsi à fournir des insights empiriques et pratiques, contribuant à la littérature académique tout en éclairant les défis et opportunités liés à la transition vers IFRS 18.

Conclusion

L'introduction de la norme IFRS 18 marque une avancée significative dans la présentation des états financiers, répondant aux limites de la norme IAS 1, notamment en termes de lisibilité et de comparabilité. En imposant des sous-totaux standardisés, comme le résultat opérationnel, et des exigences de disclosures plus détaillées, IFRS 18 vise à réduire l'hétérogénéité des rapports financiers, un problème récurrent qui compliquait l'analyse pour les investisseurs et les analystes. Homologuée par l'EFRAG le 5 mai 2025, cette norme entrera en vigueur le 1er janvier 2027, avec une adoption anticipée possible dès 2026, offrant une opportunité d'améliorer la transparence dans un contexte de globalisation des marchés. Cependant, la transition nécessite une adaptation des processus de reporting, ce qui pourrait engendrer des coûts initiaux pour les entreprises. L'étude théorique proposée permettra d'évaluer si ces changements répondent effectivement aux attentes des parties prenantes.

La convergence normative impulsée par IFRS 18 s'inscrit dans une logique de renforcement de la qualité de l'information financière, en s'appuyant sur les leçons de scandales comme celui d'Enron, qui avait révélé les failles des US GAAP face à la comptabilité créative. En limitant l'utilisation des mesures non-GAAP et en standardisant les formats de présentation, IFRS 18 ambitionne de réduire les risques d'asymétries d'information, facilitant ainsi une meilleure allocation des ressources sur les marchés financiers. Cette harmonisation est importante pour les investisseurs, qui bénéficieront d'une meilleure comparabilité inter-entreprises, et pour les régulateurs, qui disposeront d'un cadre plus robuste pour superviser les pratiques comptables. L'étude examinera si ces améliorations influencent positivement les décisions économiques, notamment à travers les réactions des marchés. Toutefois, le succès de cette transition dépendra de la capacité des entreprises à intégrer ces nouvelles exigences sans compromettre la pertinence des informations fournies.

Enfin, IFRS 18 pose la question de l'équilibre entre standardisation et flexibilité dans la présentation des états financiers, un débat central dans l'évolution des normes comptables internationales. Si la norme parvient à améliorer la lisibilité et la comparabilité, comme le promettent ses innovations, elle pourrait renforcer la confiance des parties prenantes dans les rapports financiers, tout en réduisant la complexité perçue. Cependant, des défis subsistent, notamment en termes d'adaptation des systèmes d'information et de formation des praticiens pour répondre aux nouvelles exigences. Cette étude, en analysant théoriquement les effets d'IFRS 18, contribuera à éclairer ces enjeux, offrant des insights précieux pour les praticiens, les régulateurs et les investisseurs. En définitive, IFRS 18 pourrait redéfinir la manière dont la

performance financière est communiquée et interprétée, à condition que son application soit accompagnée d'un soutien adéquat aux entreprises.

Bibliographie

- 1) BAGHAR, N. (2019). Les normes IFRS nouveautés, commentaires et Cas corrigés. CASABLANCA: Imprimerie Najah AL JADIDA.
- 2) BRUN, S. (2006). Les normes comptable internationales IAS/IFRS. Paris : Gualini éditeur .
- 3) CNCC. (2024, avril 19). Normes IFRS. Récupéré sur Sidoni.
- 4) COMMUNAUTÉS_EUROPÉENNES, L. C. (2009., janvier le 21). Journal officiel de l'Union européenne. RÈGLEMENT (CE) No 53/2009 DE LA COMMISSION. Bruxelles.
- 5) Couleau-Dupont, A. (2020). La présentation des charges dans les états financiers : une analyse comparative selon IAS 1. *Revue des Études Comptables Internationales*, 45-62.
- 6) Couleau-Dupont, A. (2021). Le processus d'appropriation du référentiel en IFRS . *hal science*.
- 7) Ducasse, E., Anne Jallet-Auguste, & Stéphane Ouvrar. (2005). Normes comptables internationales IAS/IFRS. Bruxelles: de boeck université et larcier.
- 8) EL INANI , A., & DOUARI , A. (2025). Analyse des ratios financiers et création de valeur : évaluation globale de la performance financière. *African Scientific Journal*, 3(29), 114.
- 9) IFRS, F. (2021). FondIAS 1 : Présentation des états financiers. Guide des Normes Internationales d'Information Financière. Fondation IFRS. (2021).
- 10) IFRS-fadation. (2024, Avril 9). La nouvelle norme comptable IFRS 18 facilitera l'analyse de la. Récupéré sur <https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/news/2024/ifrs-18/ifrs-18-french.pdf>.
- 11) Jensen, M., & William Meckling . (1976). *Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure*.
- 12) Mistral, J., Christian de Boissieu , & Jean-HervÉ Lorenzi. (2003). *Les normes comptables et le monde post-Enron*. La Documentation française. Paris, 2003 - ISBN : 2-11-005453-0.
- 13) obert, R. (2006). *le petit IFRS*. Pares: dunod.
- 14) Prather-Kinsey, Phan, & De Luca. (2022). Improving the global comparability of IFRS-based financial reporting through global enforcement: a proposed organizational. *International Journal of Disclosure and Governance*, Volume 19, pages 330–351.

- 15) Ross, S. (1977). le comportement des entreprises en présence d'asymétrie d'information.
- 16) SOUAIDI, M. (2014). comptabilité des IFRS au Maroc. Casablanca : collection livresouaidi.com 33.
- 17) Stephen.A.Ross. (printemps 1977). La détermination de la structure financière : l'approche par signaux incitatifs. Le Bell Journal of Economics, 23-40.
- 18) Torra , M., & Laouane , A. (2023). Analyse de la contribution des normes IFRS à l'amélioration de la pertinence des indicateurs de performance financière : étude comparative avec les normes comptables marocaines. Investment Management and Financial Inn. business perspectives, numéro 3, pp 251-263.
- 19) Youssef, E. H., & ALAOUI MHAMEDI Salaheddine. (2014). ntroduction aux normes comptables. Rabat: Editions CAGEX GROUP.